Nations Unies S/PV.8063



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8063e séance

Jeudi 5 octobre 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2017/801)

Lettre datée du 2 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/830)

17-31068 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2017/801)

Lettre datée du 2 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/830)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/801, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie, et sur le document S/2017/830, qui contient une lettre datée du 2 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante : :

« Le mandat de 12 mois de la Mission des Nations Unies en Colombie ayant pris fin le 25 septembre 2017, le Conseil de sécurité salue les remarquables avancées réalisées depuis la conclusion de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP).

Le Conseil prend note du rapport du Secrétaire général en date du 25 septembre (S/2017/801) et accueille avec satisfaction les évaluations, les recommandations et les enseignements tirés de l'expérience qui y figurent. Il exprime son intention d'en tenir compte dans le cadre des travaux qu'il continue de mener pour améliorer l'efficacité globale des missions des Nations Unies.

Le Conseil rappelle ses résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016) et félicite les parties pour les avancées historiques réalisées depuis la signature de l'Accord final, notamment l'aboutissement du cessez-le-feu, la cessation des hostilités, le dépôt des armes et la transformation des FARC-EP en parti politique, ce qui a permis de mettre fin à un conflit qui durait depuis plus de 50 ans. Il rend hommage à la volonté politique dont les parties ont fait preuve pour atteindre ces objectifs et à l'esprit de décision et de coopération qu'elles ont démontré, en demandant à l'Organisation des Nations Unies d'œuvrer à leurs côtés dans le cadre du Mécanisme de surveillance et de vérification, dispositif tripartite innovant. Il souligne que grâce à leur détermination et à leur volonté résolue, le processus de paix en Colombie reste une source d'inspiration pour le règlement de conflits et pourrait servir d'exemple à d'autres processus de paix dans le monde.

Le Conseil exprime sa gratitude à la Mission placée sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour la manière exemplaire dont elle s'est acquittée des deux tâches qu'il lui avait confiées en application de l'accord conclu par les parties, à savoir assurer la coordination du Mécanisme de surveillance et de vérification aux fins du suivi et de la vérification du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités, et superviser le dépôt des armes. Il souligne que ce faisant, la Mission a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective des dispositions correspondantes de l'Accord de paix. Il se félicite des activités menées conjointement par la Mission et le Mécanisme de surveillance et de vérification pour promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Il remercie la Mission d'avoir fait preuve de rapidité et de souplesse en apportant un appui sur mesure, tel qu'il l'avait envisagé, et d'avoir représenté l'Organisation dans ce qu'elle a de meilleur.

Le Conseil remercie également les pays fournisseurs-observateurs, en particulier ceux de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il salue les deux garants du processus de paix, Cuba et la Norvège, et les deux pays accompagnateurs, le Chili et le Venezuela.

Le Conseil prend note des tâches tout aussi importantes qui restent à accomplir pour mettre

en œuvre les dispositions de l'Accord relatives aux questions de sécurité et aux question politiques et socioéconomiques, et réaffirme que les deux parties doivent honorer leurs engagements pour qu'une paix durable soit instaurée. Il rappelle à cet égard ses résolution 2366 (2017) et 2377 (2017), par lesquelles il a créé la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'a chargée de contrôler la mise en application par le Gouvernement colombien et les FARC-EP du processus de réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP et la mise en œuvre des garanties de sécurité personnelle et collective. Le Conseil compte que les activités de la Mission de vérification contribueront de manière importante à soutenir et à encourager le processus de paix en Colombie.»

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/18.

Les membres du Conseil sont saisis du texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord publié sous la cote S/2017/837.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique,Uruguay

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2381 (2017).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui quelques jours à peine après le tout premier cessez-le-feu bilatéral entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN). Pour la première fois en plus d'un demi-siècle, les armes se sont tues entre ces deux parties autrefois belligérantes, ce qui crée une nouvelle occasion historique pour les Colombiens de faire la paix.

Cela atteste de notre communauté de vues sur cette question au sujet de laquelle, au cours de la courte période qui s'est écoulée, le Conseil s'est uni pour adopter la résolution 2381 (2017), qui autorise la Mission de vérification des Nations Unies à appuyer la surveillance de ce cessez-le-feu. Ce faisant, le Conseil a une fois encore montré qu'il était prêt à réagir rapidement, de façon positive et unanime en appui à la paix en Colombie. En tant que rédacteur de la résolution, je voudrais remercier tous les membres du Conseil pour leur appui qui a permis que cela soit possible.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de ses recommandations, qui ont énoncé une réponse efficace et appropriée au cessez-le-feu par le biais de la Mission de vérification. Je sais gré aussi au Représentant spécial, M. Arnault, et à son personnel de leur action rapide après l'annonce du 4 septembre et au cours d'une phase de transition complexe pour la Mission de vérification.

Nous savons que ce n'est qu'un début, et nous savons quels obstacles les parties ont dû surmonter rien que pour atteindre ce point crucial après des mois de pourparlers à Quito. Pour que cette paix se consolide et se pérennise, il faudra qu'elles poursuivent ces efforts. C'est aux deux parties qu'incombe la responsabilité de faire en sorte que le cessez-le-feu améliore la sûreté et la sécurité de tous les Colombiens. Il est essentiel qu'elles saisissent l'occasion qu'offre ce cessez-le-feu. Il se peut qu'une autre occasion comme celle-ci ne se présente pas à eux une deuxième fois. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir le Gouvernement et l'ELN dans cet effort.

Nous pouvons être fiers aujourd'hui que les Nations Unies aient été en mesure de répondre de façon positive à la requête adressée par les parties. Par cette adoption, nous avons une fois encore montré que les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, sont disposés à aider la Colombie dans son cheminement vers la paix.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017) cette après-midi. Nous saluons l'attachement résolu de la Colombie à la paix. Il est important que le Conseil se tienne à ses côtés.

La Mission des Nations Unies en Colombie a joué un rôle important dans le soutien au processus de paix. Nous remercions la Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de l'excellent

travail qu'ils ont accompli. Nous remercions aussi le Représentant spécial des effort déployés par la Mission aux fins de l'inclusion et de la participation des femmes, et nous escomptons que la seconde mission poursuivra cet effort.

Nous nous réjouissons de voir que le Conseil de sécurité a pu encore une fois faire montre d'unité et appuyer fermement le processus de paix en Colombie, en adoptant rapidement une résolution qui approuve les recommandations du Secrétaire général relatives à la vérification du cessez-le-feu annoncé entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN) – un cessez-le-feu qui montre une fois de plus que la Colombie est déterminée à aller de l'avant en tirant parti de la dynamique créée l'année dernière. Nous saluons le courage et le leadership dont a fait preuve le Gouvernement colombien à cet égard.

Dans le cadre de nos débats au Conseil, nous avons dit à maintes reprises que les mandats doivent être clairs, réalistes et mis à jour, et que nous devons doter les missions des ressources dont elles ont besoin pour exécuter ces mandats. Dans le cas présent, cela veut dire qu'il faut s'assurer que le mandat de vérification de l'accord de cessez-le-feu avec l'ELN est réaliste, notamment pour ce qui est de l'allocation des ressources nécessaires. Cela signifie aussi qu'il faut veiller à ce que la Mission de vérification des Nations Unies soit en mesure d'entreprendre les tâches supplémentaires qui lui sont confiées dans le cadre de son mandat de vérification de l'accord de cessez-le-feu avec l'ELN sans que cela ait des incidences sur les tâches qui sont les siennes au titre de la résolution 2366 (2017)

Nous attendons avec intérêt le rapport que doit présenter le Secrétaire général le 8 décembre, qui nous donnera l'occasion de réexaminer la situation afin de nous assurer que l'allocation des ressources est réaliste et que le mandat est mis à jour.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord dire combien l'Uruguay se réjouit d'être le témoin, une fois encore, d'avancées extraordinaires dans le processus de paix en Colombie. Nous nous félicitons de l'annonce, le 4 septembre, par le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN) de l'Accord de cessez-le-feu national bilatéral temporaire, qui est entré vigueur le 1er octobre et devrait se maintenir jusqu'au 9 janvier 2018.

Nous saluons et prenons très au sérieux la requête que les deux parties ont adressée dans leur communiqué conjoint du 29 septembre pour que l'ONU participe en qualité de composante international de coordination au Mécanisme de surveillance et de vérification composé de représentants du Gouvernement colombien, de l'ELN, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Église catholique, en vue de vérifier la mise en œuvre du cessez-le-feu temporaire bilatéral.

À cet égard, l'Uruguay se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017), qui approuve les recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 2 octobre (S/2017/830), pour permettre à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de mener ses activités tel que requis par les parties.

Enfin, nous voudrions réaffirmer l'engagement ferme des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, en faveur de la pacification de la Colombie, un pays frère.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé l'adoption de la résolution 2381 (2017), qui élargit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. La Mission participera désormais aux travaux de vérification du respect du cessez-le-feu temporaire signé entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Nous espérons que ce cessez-le-feu, conjugué aux progrès réalisés dans le cadre du processus de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie, nous rapprochera du règlement définitif de ce conflit interne de longue date et de l'instauration d'une paix civile en Colombie.

Nous saluons l'appui apporté à ce processus par les pays garants que sont le Brésil, le Chili, Cuba, l'Équateur, la Norvège et le Venezuela. Nous espérons que le Gouvernement et l'Armée de libération nationale s'acquitteront de leurs obligations en toute bonne foi et que la Mission de vérification apportera l'appui nécessaire à cette fin. Nous estimons que l'élargissement du mandat de la Mission, l'augmentation de ses effectifs de 70 observateurs internationaux et la mise en place de 33 sites supplémentaires répondent pleinement aux attentes des parties colombiennes.

Nous avons désormais une excellente tradition d'élaborer le mandat de la Mission de vérification en étroite coordination avec les Colombiens eux-mêmes. Le consensus d'aujourd'hui démontre clairement que le Conseil de sécurité est prêt à apporter son appui indéfectible à la bonne volonté des deux parties. Nous

sommes convaincus que l'appropriation nationale du processus de paix par les Colombiens est la principale raison qui explique cette évolution positive de la situation et la meilleure garantie d'une paix durable et d'autres évolutions positives à l'avenir. Il s'agit d'une leçon importante, aussi bien pour les États qui traversent des périodes difficiles de leur histoire que pour les membres du Conseil de sécurité, qui sont saisis de situations particulièrement difficiles.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017) portant sur la surveillance du cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN). Récemment, le Gouvernement colombien et l'ELN ont conclu un accord de cessez-le-feu temporaire, qui représente un autre progrès majeur dans le cadre du processus de paix en Colombie. La Chine félicite toutes les parties pour leurs efforts, notamment le Gouvernement colombien.

Depuis la conclusion, l'an dernier, d'un accord de cessez-le-feu et de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), de nouveaux progrès ont été réalisés dans le cadre du processus de paix en Colombie, ce qui a imprimé un élan positif aux pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et l'ELN, créant ainsi des conditions propices à l'instauration rapide d'une paix et d'une stabilité durables et globales en Colombie.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a débuté officiellement ses travaux il y a peu. L'adoption de la résolution 2381 (2017) vise à renforcer davantage le mandat de la Mission de vérification, qui veillera au respect du cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'ELN, tout en faisant progresser la mise en œuvre de l'Accord de paix. La Chine espère que le Secrétariat fera les préparatifs nécessaires le plus rapidement possible, afin de permettre à la Mission de vérification de s'acquitter de son mandat avec succès. Nous espérons également que la Mission renforcera sa communication avec le Gouvernement colombien sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Colombie, et veillera à une bonne coordination interne pour garantir la mise en œuvre intégrale du mandat, apportant ainsi une contribution positive pour que le processus de paix en Colombie aboutisse à de meilleurs résultats.

Mme Tacho (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Après 52 ans de conflit armé, les États-Unis se félicitent du cessez-le-feu historique conclu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Nous félicitons les parties pour leur engagement à œuvrer à une paix durable et pérenne, que le peuple colombien mérite. Tout particulièrement, nous voudrions saluer le rôle que l'Église catholique et l'Équateur ont joué et continuent de jouer dans la négociation d'une paix à plus long terme.

Par la résolution 2381 (2017), nous nous joignons aux autres membres du Conseil pour appuyer les travaux de la Mission de vérification des Nations Unies relatifs à la vérification du cessez-le-feu, ce qui contribuera à renforcer la confiance entre les parties et à prévenir la reprise du conflit armé. Nous félicitons la Mission d'avoir mis à contribution son personnel, ses moyens logistiques et les ressources à sa disposition pour mener ces activités supplémentaires tout en s'acquittant de son mandat de vérification de la réintégration politique, économique et sociale des Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Alors que les parties s'emploient à consolider les progrès accomplis en matière de sécurité grâce au cessez-le-feu, nous sommes conscients que le travail ne fait que commencer et qu'il y aura inévitablement des défis à relever. Toutefois, nous attendons avec intérêt la mise à jour du Secrétaire général sur les progrès réalisés et la mise en œuvre du cessez-le-feu dans le semaines à venir. Par leur vote d'aujourd'hui, les États-Unis sont fiers d'accompagner la Colombie alors qu'elle continue d'avancer sur la voie d'une paix plus globale.

M. Lambertini (Italie) : L'Italie se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017) élargissant le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour inclure la vérification du cessez-le-feu temporaire entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN). Nous saluons aussi la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2017/18) portant sur la conclusion du mandat de la première mission des Nations Unies en Colombie. La rapidité et la flexibilité avec lesquelles le Conseil a réagi aux demandes des parties démontrent encore une fois le soutien convaincu des Nations Unies au processus de paix.

L'Italie, en tant que membre du groupe des pays assurant le soutien, l'accompagnement et la coopération à la table de négociation à Quito, se félicite de la conclusion de ce cessez-le-feu national avec l'ELN. Il témoigne de l'engagement des parties à rechercher une

solution politique durable au conflit et de l'objectif partagé et prioritaire d'améliorer les conditions de vie de la population civile. Nous les encourageons à poursuivre sur cette voie avec courage et décision, et nous nous joignons à l'appel à la réconciliation lancé par le Pape lors de sa visite en Colombie au début du mois de septembre. Nous soulignons également l'importance essentielle de la mise en place des mesures de réintégration et de sécurité prévues par l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et de leur vérification, qui est au cœur du mandat de la deuxième mission des Nations Unies.

Le processus de paix, qui a fait des progrès historiques l'an dernier, connaît aujourd'hui des défis majeurs dans la phase de mise en œuvre. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle clef – la première mission, qui a vient de terminer ses travaux, en a donné la preuve – et continueront à appuyer les efforts du Gouvernement et des FARC-EP par l'intermédiaire de la Mission de vérification. La clarté de son mandat et sa présence sur le terrain auprès des communautés les plus touchées par le conflit et exposées maintenant à la fragilité de la transition ne laissent aucun doute à cet égard. Toutefois, l'engagement et la détermination des parties restent la première condition pour la réussite de ce processus afin que sa portée et son potentiel de régénération puissent offrir à tous les Colombiens de nouvelles opportunités de participer à la vie politique, sociale et économique du pays.

Je conclus en réitérant notre appréciation pour le travail du Représentant spécial du Secrétaire général et de son équipe et pour l'unité et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité s'agissant de ce dossier, à laquelle l'Italie a eu l'honneur de contribuer.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017) autorisant la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie à entamer les tâches confiées au mécanisme de surveillance et de vérification, qui aura la responsabilité principale de vérifier le respect du cessez-le-feu national bilatéral temporaire, un cessez-le-feu historique signé entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale.

Nous remercions le Royaume-Uni de son travail et de la façon dont il a mené les négociations sur cette résolution. Nous remercions également tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui à ce processus et de leur engagement à régler le dernier conflit armé dans ma région. Nous saluons le leadership du Gouvernement colombien et l'esprit de décision de l'Armée de libération nationale qui ont permis de conclure le tout premier cessez-le-feu bilatéral signé au cours de ce conflit et qui, à notre avis, est le résultat des progrès accomplis récemment par la Colombie dans le cadre du processus de paix.

De même, nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui à ce processus et de leur engagement à régler le dernier conflit armé dans notre région. Nous félicitons le Gouvernement colombien de son leadership, ainsi que l'Armée de libération nationale de sa décision de conclure le premier cessez-le-feu bilatéral à avoir été signé durant ce conflit. Nous y voyons la conséquence directe des progrès récents qu'a connus la Colombie en ce qui concerne le processus de paix.

Nous sommes certains que les deux parties ont pris les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que ce processus soit irréversible. Certes, nous savons que ce processus est différent de celui mis en place avec les FARC-EP, mais nous ne doutons pas que le Représentant spécial, M. Jean Arnault, et toute son équipe, continueront de s'acquitter de l'immense travail qu'ils réalisent depuis qu'ils se sont engagés sur cette voie en 2016.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine réaffirme son plein appui aux efforts de la Colombie pour mettre en œuvre l'accord de paix final conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous saluons l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie le 25 septembre, comme le rappelle la déclaration présidentielle S/PRST/2017/18 que nous venons d'adopter, et nous nous félicitons du lancement officiel de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, deuxième mission politique spéciale visant à appuyer le processus de paix colombien.

C'est également une source de fierté pour nous que de constater que l'ONU, par le biais de sa mission en Colombie, a contribué à la mise en œuvre réussie des accords cruciaux relatifs au cessez-le-feu et à la remise des armes. Si seulement cela pouvait être plus souvent le cas. C'est pourquoi nous pensons que l'ONU devrait soigneusement étudier les enseignements appris en

Colombie et transposer ces meilleures pratiques dans d'autres régions du monde.

Nous accueillons favorablement le cessez-le-feu national bilatéral temporaire annoncé entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale et nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2381 (2017) qui salue cette évolution positive. Je voudrais également remercier la délégation britannique de son leadership et de son dur labeur pour préparer le projet de résolution et la déclaration présidentielle, ce qui a conduit à leur adoption aujourd'hui.

Enfin, le Conseil de sécurité doit continuer à apporter l'appui nécessaire pour promouvoir la paix, les droits de l'homme et le développement pour tous les citoyens en Colombie.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2381 (2017) et l'endossement des recommandations du Secrétaire général sur un appui des Nations Unies à la mission en charge de vérifier le cessez-le-feu temporaire entre l'Armée de libération nationale (ELN) et le Gouvernement colombien. Nous remercions dans ce cadre la plume britannique pour ses efforts.

Nous saluons particulièrement la réactivité et la disponibilité des Nations Unies à accompagner les parties dans ce processus de négociation. En un mois, le Secrétaire général et ses équipes, en particulier son représentant spécial, M. Jean Arnault, sont parvenus à soumettre des propositions pour répondre rapidement et efficacement à la demande de soutien au cessez-le-feu temporaire. Après le succès du désarmement et de la transition politique des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), nous espérons que l'ELN pourra s'engager dans un processus de paix qui mettra un terme au conflit qui l'oppose au Gouvernement colombien.

Ce cessez-le-feu, ainsi que tous les engagements qui en découlent, font naître beaucoup d'espoirs concernant les pourparlers actuellement en cours à Quito. Le précédent des FARC-EP démontre qu'une violence entretenue depuis des décennies n'est pas une fatalité en soi. Au cours des négociations, nous appelons toutes les parties à respecter leurs engagements, y compris ceux qui ne sont pas couverts par la Mission de l'ONU. Les Nations Unies, aux côtés de l'Église catholique, s'efforceront de renforcer le climat de confiance, mais le succès dépend avant tout de la volonté politique des parties. La France continuera de soutenir résolument l'action des Nations Unies en Colombie sur le chemin historique emprunté avec courage et détermination par ce grand pays ami.

Ces dernières années ont démontré, dans ce pays, que les conflits ne répondent pas aux lois de la fatalité. La volonté de toutes les parties peut renverser le cours de l'histoire. En appuyant ce processus, les Nations Unies, quant à elles, ont été à la hauteur de leur mission : maintenir la paix et la sécurité dans le monde. C'est dire combien, à ce double titre – la volonté des parties et le rôle des Nations Unies –, le processus de paix en Colombie est une source d'inspiration pour nous tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M[me] Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et pour avoir convoqué la présente séance.

Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de ce vote de confiance une nouvelle fois unanime concernant l'édification d'une Colombie en paix, par le truchement de l'adoption de la résolution 2381 (2017), laquelle autorise la vérification du cessez-le-feu national bilatéral temporaire signé avec l'Armée de libération nationale pour une période de 101 jours.

Je voudrais également remercier le Conseil de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/18 que le Président a lue au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, et qui prend acte des progrès historiques que nous avons entrepris. Cet hommage rendu non seulement au Gouvernement colombien, aux parties, aux Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et, désormais, à l'Armée de libération nationale, mais aussi au peuple colombien, est l'expression de notre volonté et de la reconnaissance du fait que nous voulons changer le cours de l'histoire. Nous voulons et nous pouvons inverser le cours de l'histoire, comme vient de le dire le Président.

Je remercie également le Royaume-Uni de son inestimable travail en tant que rédacteur de la

résolution 2381 (2017). Son appui constant a été très précieux, tout comme la souplesse dont tous les membres du Conseil ont fait preuve. Nous avons pu répondre très rapidement aux besoins exprimés par les parties par la voix du Gouvernement, ainsi que par l'Église catholique, que nous remercions infiniment. La résolution a ainsi pu sortir en un temps qui illustre bien que le Conseil de sécurité est capable de fonctionner de manière souple, ce qui lui a permis d'assigner une tâche spécifique à la seconde mission politique mise en place le 26 septembre. Nous pensons que ce sera sans aucun doute d'une grande aide en cette époque historique, puisque jamais l'organisation de guérilla qu'est l'Armée de libération nationale n'avait, en 53 années d'existence – elle est plus ancienne, même, que les FARC-EP – n'avait signé de cessez-le-feu bilatéral. Nous sommes persuadés que c'est un signal de bon augure pour l'avenir.

Enfin, je voudrais souligner deux éléments.

Premièrement, je voudrais mettre en relief le travail d'équipe que nous avons réalisé avec M. Jeffrey Feltman et le Département des affaires politiques, aux côtés du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, qui y a énormément contribué et qui va désormais être chargé de la tâche fondamentale de veiller à la prise en compte de la problématique hommes-femmes au sein des forces et du groupe d'observateurs qui nous accompagnent et, naturellement, de préserver la perspective régionale. Il est très important de voir comment une région entière s'est unie dans le cadre de ces deux missions, en plus de l'unité constatée avec l'Armée de libération nationale, non seulement en tant que garants ou facilitateurs des processus de mise en place des dialogues, aussi bien à La Havane qu'à Quito, mais également par la voie d'un accompagnement permanent – par des contingents, des observateurs civils et militaires non armés, ainsi que, désormais, par la participation de civils dans la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Deuxièmement, je me fais l'interprète de la gratitude du Gouvernement et du peuple colombiens, ainsi que des parties prenantes à cet exercice, pour lequel le Conseil nous a accordé un vote de confiance sans réserve. Nous espérons l'en remercier en retour au moyen d'un processus de paix solide et du respect du cessez-le-feu bilatéral de 101 jours.

La séance est levée à 15 h 40.